

Communiqué de Presse

20 octobre 2021

« La formation et l'accompagnement des demandeurs d'emploi »

Une contribution des Acteurs de la Compétence

Début septembre 2021, le site de Pôle Emploi proposait près d'un million d'offres d'emplois. Le nombre de nouvelles offres déposées à l'été 2021 était de 10 % plus important que celui de l'été 2019. Pour certains secteurs, la hausse était encore plus nette : + 45 % pour les métiers de la santé.

Face à cette situation, la thématique de « la pénurie de compétences » est au cœur de l'actualité. D'autant plus que, dans le même temps, 6 millions de personnes sont inscrites à Pôle Emploi (France entière) et tenues de rechercher un emploi (catégories A, B et C).

Ces problématiques d'appariement entre l'offre et la demande sur le marché du travail dépassent largement la seule question de la formation et du niveau de compétences des demandeurs d'emploi. Ces thématiques sont aussi impactées par les questions du coût du travail, du système d'assurance-chômage, de la démographie, de la mobilité géographique.

Mais les enjeux de formation et d'accompagnement des demandeurs d'emploi demeurent une problématique importante alors que le nombre de chômeurs de longue durée reste particulièrement élevé en France depuis plusieurs décennies. Le plan d'investissement dans les compétences annoncé par le Premier ministre le 30 septembre en a fait un axe important de la réponse aux tensions de recrutement.

Pour contribuer à ce débat, notre fédération, qui réunit 1300 acteurs de la compétence partout en France, publie une note de contribution. Elle invite à repenser la formation et l'accompagnement des demandeurs d'emploi autour de quatre principes :

1. Chaque formation financée doit viser un besoin en compétences identifié au niveau des entreprises et des territoires.

2. Chaque demandeur d'emploi doit se voir proposer un parcours de réinsertion vers l'emploi dès le premier jour de chômage, voire dès son préavis.
3. La filière des acteurs de la compétence doit être intégrée comme un maillon essentiel de la politique publique de retour à l'emploi.
4. La qualité et l'évaluation permanente doivent guider les politiques publiques.

« Nous souhaitons que ces propositions puissent être débattues mais aussi complétées, nourries de l'apport des autres partenaires publics, paritaires et privés œuvrant dans le champ de l'insertion professionnelle. Au-delà de ces propositions, notre fédération tient à rappeler son engagement pour un système de formation efficient, en lien avec les besoins des entreprises et les aspirations de nos concitoyens. C'est une fierté pour Les Acteurs de la Compétence d'œuvrer chaque jour auprès d'eux. » pour Sylvie Petitjean et Philippe Scelin, vice-présidents et présidents de la Commission Marchés et Partenaires publics de la fédération.

Contact Presse : Naïs Laurandel
nlaurandel@lesacteursdelacompetence.fr

Les Acteurs de la Compétence*, organisation professionnelle fédère et représente plus de 1200 entreprises de formation et du développement des compétences et leurs 2300 établissements. Depuis 1991 au service de la représentation et de la promotion du développement des compétences, Les Acteurs de la Compétence placent au cœur de leur action, le développement du professionnalisme. Acteur majeur du secteur (avec un chiffre d'affaires cumulé de près de 2,7 milliards d'euros par an), la fédération agit au plus près des réseaux de décideurs et participe à la détermination des grandes orientations de la formation professionnelle.

*Anciennement Fédération de la Formation Professionnelle.